INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 6 novembre 2023 à 19 h 30 à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Jean-François Frenière, Patrick Plante et Sylvain Destrempes formant quorum sous la présidence de M. le maire Pierre Lahaie.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

2023-11-303

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

A) Constatation du quorum
B) Instant de réflexion et allocution du maire
C) Adoption de l'ordre du jour
D) Approbation de procès-verbal
  D.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
E) Présentation des comptes et du registre des chèques
F) Engagement de crédits
G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement et des états comparatifs
  G.1 État des activités de fonctionnement
  G.2 État comparatif des revenus et des dépenses de l'année courante par rapport à l'année précédente
  G.3 État comparatif du budget de l'exercice courant avec les revenus et dépenses réels anticipés pour 2023
H) Résolutions d'intérêt général
  H.1 Secteurs des responsabilités des membres du conseil
  H.2 Regroupement des organismes communautaires de la région de Berthier/ Nomination d'un administrateur
  H.3 Table des aînés – Pôle Berthier / Nomination d'un représentant
  H.4 Table Éducation Berthier / Nomination d'un représentant
  H.5 Société de Récréotourisme Pôle Berthier / Nomination des représentants
  H.6 Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) / Nomination
  H.7 MRC de D'Autray / Nomination au comité d'habitation de D'Autray
  H.8 Les Résidences communautaires Sacré-Cœur inc. / Nomination d'un membre associé et administrateur
  H.9 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) / Nomination
  H.10 Maison de l'innovation sociale (MIS) / Rassemblement sur les grands enjeux socio-environnementaux
  H.11 Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière / Rencontre de concertation « Perspectives Aînés »
  H.12 Réseau des Femmes élues de Lanaudière / Gala 10e anniversaire
  H.13 Musée Gilles-Villeneuve / Banquet annuel 2023
  H.14 Ressource humaine / Embauche d'une personne salariée remplaçante au poste de préposé au greffe
  H.15 Union des municipalités du Québec / Offre de service relative au recrutement de personnel cadre
  H.16 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2024
  H.17 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024
  H.18 Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) / Contrat de service relatif à la gestion des appels 9-1-1
  H.19 Comité des berges du Saint-Laurent Lanaudière-Mauricie / Demande de financement
  H.20 Travaux d'insertion de vannes sur le réseau d'aqueduc / Octroi de contrat
  H.21 Programme de subvention pour la rénovation de façades / Propriété située au 870 rue De Frontenac

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

H.22 Immeuble situé sur le lot 6 485 778 boulevard De La Fayette / Demande d'autorisation d'un usage conditionnel
H.23 Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses Îles (SCIRBI) / Appui financier 2024
H.24 Activité « Berthierville s'illumine » 2023
H.25 Événement « Fêtes des neiges » 2024

I) Dépôt de documents
J) Rapport des services
K) Avis de motion
K.1 Avis de motion et dépôt de règlement
Règlement 967-2 modifiant le règlement 967 et ses amendements sur les usages conditionnels visant à inclure la zone 1-C-07 au territoire assujetti
K.2 Avis de motion et dépôt de règlement
Règlement 748-225 modifiant le règlement 748 et ses amendements sur le zonage visant à créer une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07
K.3 Avis de motion et dépôt de règlement
Règlement 925-12 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs
L) Adoption de règlements
L.1 Premier projet de règlement 967-2 modifiant le règlement 967 et ses amendements sur les usages conditionnels visant à inclure la zone 1-C-07 au territoire assujetti
L.2 Premier projet de règlement 748-225 modifiant le règlement 748 et ses amendements sur le zonage visant à créer une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07
M) Affaires nouvelles
N) Période de questions
O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

2023-11-304

D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 2 octobre 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 2 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-305

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées à la liste du journal des achats préparée et déposée en date du 3 novembre 2023 par le service de trésorerie, totalisant la somme de 790 150,33 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-306

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses détaillées à la liste datée du 3 novembre 2023 déposée par le service de trésorerie, totalisant une somme de 246 420,95 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET DES ÉTATS COMPARATIFS

G.1 État des activités de fonctionnement

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement au 31 octobre 2023 déposé par le service de la trésorerie.

G.2 État comparatif des revenus et des dépenses de l'année courante par rapport à l'année précédente

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 septembre 2023 par rapport au 30 septembre 2022.

G.3 État comparatif du budget de l'exercice courant avec les revenus et dépenses réels anticipés pour 2023

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état comparatif du budget de l'exercice courant avec les revenus et dépenses réels anticipés au 31 décembre 2023.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2023-11-307

H.1 SECTEURS DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

ET RÉSOLU :

D'établir la liste des responsabilités des dossiers attribués à chacun des membres du conseil, à savoir :

Administration et finance	Pierre Lahaie
Voirie, développement touristique et économique	Denis Darveau
Hygiène du milieu (eau potable, égouts, matières résiduelles, environnement) et sécurité publique	Isabelle Fontaine
Aménagement et urbanisme	Sylvain Destrempes
Habitation	Amélie Lebrun
Communautaire et social	Patrick Plante
Loisir et culture	Jean-François Frenière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-308

H.2 REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA RÉGION DE BERTHIER / NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

CONSIDÉRANT que les règlements généraux du Regroupement des organismes communautaires de la région de Berthier (ROC) décrètent que la Ville de Berthierville doit nommer un administrateur pour siéger sur leur conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De nommer le maire Pierre Lahaie à titre d'administrateur représentant la Ville de Berthierville au sein du conseil d'administration du Regroupement des organismes communautaires de la région de Berthier (ROC).

De confirmer que la présente résolution remplace la résolution numéro 2021-11-259.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-309

H.3 TABLE DES AÎNÉS – PÔLE BERTHIER / NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT que la Table des aînés du Pôle Berthier, association d'organismes en lien avec les personnes âgées de la région regroupe les municipalités de Berthierville, Sainte-Geneviève-de-Berthier, La Visitation-de-l'Île-Dupas et de Saint-Ignace-de-Loyola;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De déléguer le maire Pierre Lahaie à titre de représentant de la Ville de Berthierville pour siéger à la Table des aînés – Pôle Berthier.

De confirmer que la présente résolution remplace la résolution numéro 2023-06-178.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-310

No de résolution ou annotation

H.4 TABLE ÉDUCATION BERTHIER / NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De déléguer le conseiller Patrick Plante à titre de représentant de la Ville de Berthierville pour siéger à la Table Éducation Berthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-311

H.5 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER / NOMINATION DES REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT que la Société de récréotourisme Pôle Berthier a pour mission de favoriser et de soutenir le développement récréotouristique par la mise sur pied et par la réalisation de projets récréotouristiques dans le Pôle Berthier de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT que le Pôle Berthier regroupe les municipalités de Berthierville, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Barthélemy, Saint-Cuthbert, Sainte-Geneviève-de-Berthier et Saint-Ignace-de-Loyola;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont invitées à soumettre trois (3) représentants à titre de membres pour l'année 2024 dont l'un est nommé à titre de représentant au sein du conseil d'administration et un autre à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

De nommer la conseillère Amélie Lebrun et les conseillers Denis Darveau et Jean-François Frenière pour agir à titre de représentants de la Ville de Berthierville à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2024.

De mandater Denis Darveau à titre de représentant au sein du conseil d'administration de la Société et Amélie Lebrun à titre de substitut pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-312

H.6 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION, D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE DE BERTHIER ET SES ÎLES (SCIRBI) / NOMINATION

CONSIDÉRANT que l'article 3.3 des règlements généraux de la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) prévoit que les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Berthierville, Saint-Ignace-de-Loyola et La Visitation-de-l'Île-Dupas peuvent, si elles le désirent, nommer chacune une personne de leur choix pour être membre délégué au sein de ladite Société ;

CONSIDÉRANT que l'article 13 des règlements généraux prévoit également que les membres délégués font partie du conseil d'administration de la SCIRBI;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

ET RÉSOLU :

De désigner la conseillère Isabelle Fontaine pour agir à titre de membre délégué au sein de la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles.

De confirmer que la présente résolution remplace la résolution numéro 2023-10-290.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-313

H.7 MRC DE D'AUTRAY / NOMINATION AU COMITÉ D'HABITATION DE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-10-287 nommant les personnes désignées pour agir à titre de représentants de la Ville de Berthierville au sein du Comité d'habitation de D'Autray ayant pour objectif de regrouper tous les acteurs du territoire préoccupés par l'enjeu du manque de logements abordables de qualité;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réviser les nominations suite à l'élection partielle 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE le maire Pierre Lahaie et la conseillère Amélie Lebrun soient nommés à titre de représentants de la Ville de Berthierville au sein du Comité d'habitation de D'Autray.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-314

H.8 LES RÉSIDENCES COMMUNAUTAIRES SACRÉ-CŒUR INC. / NOMINATION D'UN MEMBRE ASSOCIÉ ET ADMINISTRATEUR

CONSIDÉRANT que l'article 6.1 des règlements généraux de la corporation « Les Résidences communautaires Sacré-Cœur Inc. » stipule que le conseil d'administration est composé de neuf (9) personnes, dont un membre du conseil nommé par la Ville de Berthierville;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

De désigner la conseillère Amélie Lebrun pour agir à titre de membre associé et administrateur auprès de la corporation « Les Résidences communautaires Sacré-Cœur Inc.».

De confirmer que la présente résolution remplace toute résolution antérieure de nomination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La conseillère Amélie Lebrun déclare qu' est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur le point portant le numéro H.9. Elle se retire de la table du conseil. Le quorum est constaté.

2023-11-315

H.9 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) / NOMINATION

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 951 sur le Comité consultatif d'urbanisme adopté le 5 août 2019, le conseil doit nommer les membres dudit Comité;

CONSIDÉRANT que l'article 5 dudit règlement fixe la durée du mandat des membres à deux (2) ans;

CONSIDÉRANT que MM. Normand Boisvert, Nicolas Desrosiers et Normand Lebrun, résidents du territoire de la ville, ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme pour un autre terme de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT l'avis daté du 6 octobre 2023 déposé par M. Michel Rocheleau annonçant son retrait à titre de membre dudit comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De renouveler les mandats de messieurs Normand Boisvert, Nicolas Desrosiers et Normand Lebrun, résidents du territoire de la ville, comme membres du Comité consultatif d'urbanisme, et ce pour une durée de deux (2) ans se terminant le 17 novembre 2025.

D'autoriser l'affichage d'un avis invitant les résidents de Berthierville à déposer leur candidature afin de pourvoir le poste vacant au sein dudit comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La conseillère Amélie Lebrun revient à la table du conseil. Le quorum est constaté.

2023-11-316

H.10 MAISON DE L'INNOVATION SOCIALE (MIS) / RASSEMBLEMENT SUR LES GRANDS ENJEUX SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Lebrun,
APPUYÉ par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'entériner la participation de M. le maire Pierre Lahaie à la Grande rencontre de la Maison de l'innovation sociale (MIS) avec les leaders publics qui s'est tenue le 3 novembre dernier à Montréal au coût d'inscription de 172,46 $ toutes taxes incluses.

De confirmer que les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément au règlement numéro 911-1 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-317

H.11 TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LANAUDIÈRE / RENCONTRE DE CONCERTATION « PERSPECTIVES AÎNÉS »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Lebrun,
APPUYÉ par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la participation de M. le maire Pierre Lahaie à l'événement de concertation régionale « Perspectives Aînés » qui se tiendra le 24 novembre prochain à Saint-Liguori au coût d'inscription de 15 $.

De confirmer que les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément au règlement numéro 911-1 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

2023-11-318

No de résolution ou annotation

H.12 RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE / GALA 10E ANNIVERSAIRE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-François Frenière,
APPUYÉ par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la participation de la conseillère Isabelle Fontaine au Gala 10e anniversaire du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière qui se tiendra le 23 novembre prochain à Saint-Liguori au coût d'inscription de 75 $.

De confirmer que les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément au règlement numéro 911-1 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-319

H.13 MUSÉE GILLES-VILLENEUVE / BANQUET ANNUEL 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Darveau,
APPUYÉ par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la participation du conseiller Patrick Plante au Banquet-bénéfice du Musée Gilles-Villeneuve qui se tiendra le 8 novembre prochain à Montréal au coût d'inscription de 150 $.

De confirmer que les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives conformément au règlement numéro 911-1 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-320

H.14 RESSOURCE HUMAINE / EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE REMPLAÇANTE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU GREFFE

CONSIDÉRANT que la personne salariée régulière occupant le poste de préposé au greffe est absente pour cause de maladie pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de pourvoir temporairement le poste de préposé au greffe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'engagement de Madame Maggie Vaillancourt à titre de personne salariée remplaçante au poste de préposé au greffe pour la période d'absence de l'employée numéro 10-0017, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-321

H.15 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / OFFRE DE SERVICE RELATIVE AU RECRUTEMENT DE PERSONNEL CADRE

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de recrutement et de la sélection de personnel cadre, soit au poste de direction générale adjointe et greffier adjoint ainsi qu'à la direction des loisirs et communications et ce, aux conditions décrites à leur proposition de services datée du 30 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-322

H.16 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville est actuellement membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et que l'adhésion 2023 vient à échéance le 31 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Plante,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2024 au coût de 2 476,76 $ plus les taxes applicables.

D'adhérer également au service du Carrefour du capital humain de l'UMQ pour l'année 2024 au coût de 3 406 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-323

H.17 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Berthierville pour l'année 2024, lesquelles débuteront à 19 h 30, à savoir :

▪ 15 janvier	▪ 5 février	▪ 4 mars	▪ 2 avril
▪ 6 mai	▪ 3 juin	▪ 8 juillet	▪ 12 août
▪ 9 septembre	▪ 7 octobre	▪ 4 novembre	▪ 2 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-324

H.18 CENTRALE DES APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CAUCA) / CONTRAT DE SERVICE RELATIF À LA GESTION DES APPELS 9-1-1

CONSIDÉRANT que la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1 de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que CAUCA opère des centres secondaires d'appels d'urgence, notamment un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie tel que défini à la Loi de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile;

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire octroyer le mandat de gestion des appels 9-1-1 à CAUCA à l'intérieur de son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) le mandat de répondre aux appels 9-1-1 et de désigner CAUCA comme le fournisseur de services 9-1-1 de son territoire.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le contrat à intervenir d'une durée de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2024. Ce contrat se renouvellera automatiquement pour un autre terme de cinq (5) ans, à moins que l'une des parties ne signifie à l'autre son intention d'y mettre fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-325 **H.19** **COMITÉ DES BERGES DU SAINT-LAURENT LANAUDIÈRE-MAURICIE / DEMANDE DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT la demande datée du 16 octobre 2023 déposée par le Comité des berges du Saint-Laurent de Lanaudière-Mauricie relative au financement des frais liés à la recherche concernant la situation des berges du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que l'étude proposée englobe plus de 100 kilomètres de berges situés entre les municipalités de Lanoraie et Saint-Barthélemy et vise à fournir des données cruciales pour solliciter des subventions en vue de la préservation des berges qui sont impactées par les changements climatiques et la navigation commerciale maritime;

CONSIDÉRANT que les six (6) municipalités situées sur ces 100 kilomètres de berges sont sollicitées pour assurer le soutien financier de cette étude dont le coût est évalué à 23 039,98 $;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De confirmer la contribution financière de la Ville de Berthierville à la réalisation de l'étude évaluée au coût de 23 039,98 $ et divisé par le nombre des municipalités participantes, représentant une contribution de 3 840 $ pour la Ville de Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-326 **H.20** **TRAVAUX D'INSERTION DE VANNES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC / OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'insertion de deux (2) vannes sur le réseau d'aqueduc situé sur la rue Docteur-Olivier-M.-Gendron;

CONSIDÉRANT que les compagnies Houle H2O Division de TCI ainsi que Hydreau Environnement ont été invitées à déposer une offre de service dans le cadre desdits travaux;

CONSIDÉRANT que la compagnie Houle H2O a déposé une offre de service et peut réaliser les travaux à l'automne 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempes,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Houle H2O le contrat relatif aux travaux d'insertion de deux (2) vannes sur le réseau d'aqueduc situé sur la rue Docteur-Olivier-M.-Gendron au coût de 43 760 $ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service datée du 3 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-327

H.21 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DE FAÇADES / PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 870 RUE DE FRONTENAC

CONSIDÉRANT le règlement numéro 970 sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble situé au 870 rue De Frontenac a déposé une demande de subvention en date du 12 octobre 2023 visant des travaux de rénovation de la façade principale et des façades latérales de son bâtiment;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les critères d'admissibilité de l'article 14 du règlement numéro 970 sur le Programme de subvention pour la rénovation de façades;

CONSIDÉRANT que le rapport du service de l'urbanisme fait état d'un montant de subvention de 10 000 $ attribuable à la réalisation desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'approuver la demande de subvention pour l'immeuble situé au 870, rue De Frontenac au montant de 10 000 $ attribué selon l'article 20 du règlement numéro 970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-328

H.22 IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 6 485 778 BOULEVARD DE LA FAYETTE / DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Monsieur le Maire explique l'objet de l'usage conditionnel demandé visant la construction d'une habitation multifamiliale de six (6) logements sur le lot 6 485 778 et mentionne les éléments générant le refus de cette demande. Les personnes intéressées sont invitées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation déposée en vertu du règlement numéro 967 sur les usages conditionnels à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 485 778 du cadastre du Québec, portant le matricule 2904-64-3038 et situé sur le boulevard De La Fayette;

CONSIDÉRANT que le terrain vacant se situe à l'intérieur de la zone 3-R-21;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 du règlement numéro 967 sur les usages conditionnels, il est possible d'autoriser, en tant qu'usage conditionnel, les usages de type habitation multifamiliale dans la zone 3-R-21;

CONSIDÉRANT que la demande a pour objet de permettre, selon les dispositions du règlement numéro 967 sur les usages conditionnels et du règlement de zonage numéro 748 et ses amendements, la construction d'un immeuble de six (6) logements sur le lot précité;

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

CONSIDÉRANT que le 8e critère de l'article 32 du règlement numéro 967 sur les usages conditionnels stipule que le projet doit prévoir une architecture qui participe à l'amélioration de l'ambiance du domaine public;

CONSIDÉRANT que la façade principale du bâtiment est orientée vers le stationnement et qu'une façade latérale donne ainsi sur le boulevard De La Fayette;

CONSIDÉRANT que cette orientation brise l'esthétisme et l'encadrement architectural sur le boulevard De La Fayette;

CONSIDÉRANT que par son gabarit et sa hauteur, l'immeuble déroge des caractéristiques architecturales du secteur avoisinant;

CONSIDÉRANT que l'emplacement désigné pour la gestion des matières résiduelles doit être planifié de façon à limiter tout désagrément;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet selon les critères d'évaluation fixés par le règlement numéro 967 sur les usages conditionnels et recommande à l'unanimité de refuser la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière
Appuyé par le conseiller Denis Darveau

ET RÉSOLU :

De refuser la demande en usage conditionnel pour la construction d'un immeuble de six (6) logements sur le lot 6 485 778 conformément à l'article 27 du règlement numéro 967 sur les usages conditionnels et que les modifications suivantes sont requises au projet afin qu'il soit à nouveau évalué :

- L'immeuble doit être orienté de façon à ce que la façade principale de l'immeuble donne sur le boulevard De La Fayette.
- La hauteur du bâtiment doit être réduite de façon à ce qu'il y ait au maximum deux étages hors-sol.
- Le lieu d'entreposage des matières résiduelles ne doit pas être visible de la voie publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-329

H.23 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION, D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE DE BERTHIER ET SES ÎLES (SCIRBI) / APPUI FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT la demande reçue le 18 octobre 2023 de la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) sollicitant un appui financier;

CONSIDÉRANT que la SCIRBI a été fondée à Berthierville en 1985 afin de gérer, protéger et permettre l'accès gratuit aux sentiers pédestres situés sur l'île de la Commune et l'île du Milieu et ce, tous les jours, été comme hiver;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 2 000 $ à titre d'appui financier à la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-330
No de résolution ou annotation

H.24 ACTIVITÉ « BERTHIERVILLE S'ILLUMINE » 2023

CONSIDÉRANT l'activité « Berthierville s'illumine » invitant les citoyens à installer des décorations lumineuses à l'extérieur de leur résidence pour la période des Fêtes 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la remise de sept (7) prix de participation d'une valeur de 50 $ et d'un (1) d'une valeur de 150 $, chacun sous forme de bons d'achat applicables dans des commerces situés à Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-331

H.25 ÉVÉNEMENT « FÊTES DES NEIGES » 2024

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire allouée à la tenue des événements organisés par la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT que la proposition d'une Fête des neiges a été retenue dans le cadre de la programmation 2024 selon la note de service datée du 19 octobre 2023 déposée par le service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense n'excédant pas 14 000 $ toutes taxes incluses pour l'organisation de la Fête des neiges qui se tiendra le 10 février 2024 au parc Sainte-Geneviève.

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, les ententes à conclure avec les divers intervenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Déclaration des intérêts pécuniaires datée du 15 octobre 2023 de M. Pierre Lahaie, maire.
- Déclaration des intérêts pécuniaires datée du 23 octobre 2023 de M. Patrick Plante, conseiller.

J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun rapport de service.

K) AVIS DE MOTION

2023-11-332

K.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Règlement 967-2 modifiant le règlement 967 et ses amendements sur les usages conditionnels visant à inclure la zone 1-C-07 au territoire assujetti

La conseillère Isabelle Fontaine dépose un avis de motion selon lequel il y aura présentation à une séance subséquente d'une modification au règlement numéro 967 et ses

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

amendements sur les usages conditionnels. Cette modification visera à modifier le territoire assujetti au règlement afin d'y inclure la zone 1-C-07.

Madame Fontaine dépose le projet de règlement numéro 967-2 intitulé « Règlement numéro 967-2 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 967 et ses amendements visant à inclure la zone 1-C-07 au territoire assujetti ».

2023-11-333 K.2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Règlement 748-225 modifiant le règlement 748 et ses amendements sur le zonage visant à créer une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07

La conseillère Amélie Lebrun dépose un avis de motion selon lequel il y aura présentation à une séance subséquente du règlement suivant : Règlement numéro 748-225 modifiant le règlement sur le zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07.

Madame Lebrun dépose le projet de règlement numéro 748-225 modifiant le règlement sur le zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07.

2023-11-334 K.3 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
Règlement numéro 925-12 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-François Frenière qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement numéro 925-12 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

Monsieur Frenière dépose le projet de règlement numéro 925-12 modifiant le règlement numéro 925 et ses amendements concernant la tarification des activités de loisirs.

L) **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

2023-11-335 L.1 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 967-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 967 ET SES AMENDEMENTS SUR LES USAGES CONDITIONNELS VISANT À INCLURE LA ZONE 1-C-07 AU TERRITOIRE ASSUJETTI**

ATTENDU les dispositions des articles 145.9 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU qu'il y a un intérêt croissant sur le territoire de la ville de Berthierville pour du développement immobilier;

ATTENDU qu'il est important d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a un besoin pour la municipalité de se doter d'une vision, donc d'encadrer temporairement le développement de son territoire;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 967-2 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 967 et ses amendements visant à inclure la zone 1-C-07 au territoire assujetti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-11-336

L.2 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 748-225 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 748 ET SES AMENDEMENTS SUR LE ZONAGE VISANT À CRÉER UNE GRILLE DES USAGES ET NORMES « DOMINANTE RÉSIDENTIELLE » APPLICABLES À LA ZONE 1-C-07

ATTENDU que la municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 748;

ATTENDU que la Ville de Berthierville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 748 ne peut être modifié que conformément à cette loi;

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été soumise à la Ville de Berthierville par le propriétaire du lot 3 450 505 afin d'y planifier une construction résidentielle;
ATTENDU QU'il y a un intérêt croissant sur le territoire de la ville de Berthierville pour du développement immobilier;

ATTENDU l'importance d'assurer une croissance cohérente et durable du territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage 748 afin d'ajouter une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07;

ATTENDU que les usages du groupe d'usage « 1400 multifamiliale » seront assujettis au règlement numéro 967 et ses amendements sur les usages conditionnels;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023;

ATTENDU que le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro748-225 modifiant le règlement de zonage numéro 748 et ses amendements visant à créer une grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Pierre Lahaie, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
2023-11-337

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Berthierville

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Patrick Plante.

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 21h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Pierre Lahaie
Maire

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Pierre Lahaie, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Pierre Lahaie
Maire